

15ème législature

Question N° : 14545	De Mme Nathalie Sarles (La République en Marche - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)
Rubrique >environnement	Tête d'analyse >Place de l'environnement dans le service national universel	Analyse > Place de l'environnement dans le service national universel.
Question publiée au JO le : 27/11/2018 Réponse publiée au JO le : 22/10/2019 page : 9418 Date de renouvellement : 12/03/2019 Date de renouvellement : 09/07/2019		

Texte de la question

Mme Nathalie Sarles interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur la place qu'occupera la préservation de l'environnement dans le futur service national universel. Une action de la jeunesse au bénéfice de la protection de l'environnement offrirait des bénéfices directs et indirects. L'intérêt éducatif ne fait aucun doute et permettrait d'accélérer la prise en compte progressive des enjeux environnementaux de la société. Dépollution des eaux, participation à l'entretien des parcs nationaux, ramassage des déchets dans la nature, activités d'information auprès de la population sont autant d'actions qui pourraient être inscrites dans le service national universel. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 3 moments successifs : - un séjour de cohésion de deux semaines, obligatoire à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3ème, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ; - une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; - un engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants. Une préfiguration s'est déroulée du 16 au 28 en juin 2019 dans 13 départements pilotes. 2 000 jeunes volontaires âgés d'environ 16 ans ont participé à un séjour de cohésion. Ils réaliseront, au cours de l'année scolaire suivante, une mission au service de l'intérêt général. L'analyse de cette préfiguration permettra d'ajuster les modalités de mise en œuvre du SNU et d'envisager une montée en puissance du dispositif au cours des années suivantes. Les jeunes auront l'occasion d'être sensibilisés, voire d'œuvrer, en faveur de l'environnement, durant l'ensemble de leur SNU. Au-delà de la volonté de



développer une culture de l'engagement et de garantir un brassage social et territorial, le séjour de cohésion répond aussi à un souci de valorisation des territoires et notamment de leur patrimoine naturel. Les activités proposées aux jeunes lors du séjour de cohésion ont vocation à être articulées autour de sept thématiques dont l'une relative au développement durable et à la transition écologique. Au travers d'activités construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non formelle, le temps dédié au développement durable et à la transition écologique pourrait être plus particulièrement l'occasion de sensibiliser les jeunes aux trois piliers du développement durable (environnemental, social et économique) et de mener des actions sur les caractéristiques environnementales locales (sortie de découverte sur le terrain, visite de site, action collective, etc). L'organisation et le contenu des séquences seront adaptés aux ressources et activités environnementales disponibles sur les différents territoires (centre de tri, musée, espaces naturels, etc). La gestion du quotidien sera pensée comme une opportunité complémentaire pour sensibiliser les jeunes aux problématiques environnementales. Les jeunes seront amenés à participer aux travaux courants du centre et notamment aux tâches quotidiennes liées à la gestion des déchets ménagers. En outre, dans le cadre de la phase de réalisation d'une mission d'intérêt général, les modalités de réalisation seront variées et adaptées à chacun et dans divers domaines permettant un élargissement de l'horizon de chacun : protection de l'environnement, éducation, défense et sécurité, patrimoine et culture, etc. Concernant le domaine environnemental, plusieurs projets pourraient être envisagés au titre de cette mission d'intérêt général. Le tissu associatif tout comme les fonctions publiques territoriales et d'État, actifs sur cette thématique seront sollicités pour proposer des missions et soutenir les projets des jeunes.